XVIII - UTILISONS MIEUX NOS RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES

Redressons d'urgence notre secteur électrique, il est dans une situation critique

Notre politique du secteur électrique reposera sur une électricité bon marché et régulièrement disponible. Nous avons à priori tous les moyens pour atteindre durablement cet objectif.

Retraçons succinctement l'histoire du secteur depuis l'accession de notre pays à l'indépendance :

- avec l'EECI nous avons développé un parc de production performant, thermique et surtout hydroélectrique ;
- la crise de 1983-1984, consécutive à une période de sécheresse particulièrement sévère, heureusement rapidement surmontée, nous a appris à mesurer les risques d'une option "tout hydroélectrique" et nous a rappelé la nécessité de gérer "en bon père de famille" nos ressources en eau ;
- avec la mauvaise gestion de l'EECI, nous avons décidé non pas de la " privatisation stricto sensu" du secteur mais de la délégation du service de production, de transport et de distribution de l'électricité à une société privée (la Compagnie Ivoirienne d'Électricité) ;
- cette réforme a été globalement un succès et ce sont, pour la plupart, des dirigeants et des cadres nationaux qui l'ont réussi ;
- les ressources de gaz naturel ont été mises en valeur pour la génération d'électricité entre 1995 et 2000. La Côte d'Ivoire s'est ainsi dotée d'une forte capacité de production, lui permettant d'exporter en masse de l'électricité ;
- notre électricité, est maintenant majoritairement (pour environ les 2/3) d'origine thermique (gaz naturel) ;

- une nouvelle réforme du cadre institutionnel est intervenue en 1998 ; l'ancienne EECI, depuis 1990 en charge de la gestion technique et financière du patrimoine de l'État, a été mise en liquidation et remplacée par 3 nouvelles structures :

    - l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité (ANARE) assure le respect de la réglementation et des différents contrats passés entre les acteurs, arbitre en cas de conflits et protège les intérêts des usagers ;

    - la Société d'Opération Ivoirienne d'Électricité (SOPIE) est chargée d'assurer le suivi de la gestion des mouvements d'énergie électrique ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'État ;

    - et la Société de Gestion du patrimoine du secteur de l'Électricité (SOGEPE) assure la gestion du patrimoine public et privé de l'État dans le secteur de l'électricité ;

    - enfin, à la faveur de la reconduction de la convention liant l'État à la CIE, 3 comités paritaires ont été créés, complexifiant davantage le dispositif institutionnel.

Quelle est aujourd'hui la situation du secteur ?

Depuis 10 ans, le réseau de transport d'électricité a connu peu d'investissements significatifs, le réseau de distribution se développe trop lentement au regard des besoins de la population, les travaux d'électrification rurale et d'extension du réseau sont concentrés dans quelques zones géographiques en fonction des amitiés politiques.

Les pouvoirs de l'État sont dilués dans diverses institutions qui n'alertent pas suffisamment les pouvoirs publics sur la gravité des problèmes. Les acteurs privés n'ont pas en face d'eux des interlocuteurs efficaces.

Certains contrats qui ont été passés avec les opérateurs privés sont excessivement désavantageux pour l'État.

L'État vient de s'engager dans la réalisation de plusieurs centrales thermiques (3ème tranche thermique CIPREL, EEI, LUSHAN, etc.) :

- la capacité de production de ces nouvelles centrales va représenter près de 150% de notre capacité de production thermique actuelle ;
- ce faisant, nous sommes en train d'accroitre notre dépendance au gaz naturel dont le prix reste indexé sur celui du pétrole ;
- nous continuons à " mettre tous nos œufs dans le même panier " du gaz naturel dont la disponibilité sur le long terme n'est pas garantie ;
- nos factures de gaz naturel sont devenues prohibitives et nous ne pouvons plus garantir aux usagers une électricité bon marché ;
- nous risquons de ne plus être compétitifs à l'exportation, par rapport aux sources d'approvisionnement alternatives de nos frères ghanéens ;
- le secteur est en situation de déséquilibre financier grave (évalué à des dizaines de milliards de francs CFA). Il ne dégage plus de marge d'autofinancement empêchant le renouvellement du patrimoine public et le condamnant à un inexorable vieillissement.

Une politique vigoureuse va être indispensable pour sauver ce secteur vital et éviter la hausse des tarifs préjudiciables aux ménages et aux entreprises:

- nous allons revoir l'organisation du pilotage du secteur. Le rôle de l'ANARE sera revu et nous regrouperons la SOPIE et la SOGEPE pour en faire une structure unique d'études et de planification des investissements publics ;
- nous renégocierons nos contrats d'achat de gaz naturel pour réduire l'impact négatif de l'indexation au cours du baril de pétrole ;
- nous mettrons rapidement à jour nos prévisions de consommation d'électricité : la croissance retrouvée de notre économie et l'amélioration des revenus des ménages fera à nouveau croître rapidement la demande d'électricité ;
- Nous aurons des discussions approfondies avec nos clients à l'exportation, actuels mais aussi potentiels ;
- Nous conclurons des contrats à long terme ; à partir de ce moment, nos clients seront sûrs de disposer de solutions à leurs problèmes d'approvisionnement, nous serons sûrs d'avoir des clients à l'exportation.

Nous ne disposerons d'une électricité bon marché que si nous mettons en valeur nos ressources hydroélectriques.

C'est pourquoi, dès que possible, nous lancerons la réalisation du barrage de Soubré.

La réalisation de ce barrage nous permettra de disposer des ressources en eau abondantes et régulièrement disponibles dont notre nouvelle agriculture et d'autres secteurs d'activités économiques ont besoin.

La construction de ce barrage génèrera de nombreux emplois. Nous prendrons toutes les précautions requises pour maîtriser les effets de ces projets sur l'environnement.

L'électricité atteindra progressivement toutes les localités de plus de 500 habitants.

Les autres villages seront électrifiés à partir de mini-installations de production d'électricité (solaire, biomasse, etc.) de façon à alimenter les équipements vitaux dont nous nous engageons à doter chaque village de Côte d'Ivoire.

Profitons mieux de nos ressources pétrolières et gazières

Les analyses de nos experts mais également du FMI et de la Banque Mondiale démontrent que notre secteur pétrolier et gazier souffre de nombreux maux :

- la politique d'attribution et de gestion des permis n'est ni efficace, ni transparente :
    - des blocs ont été attribués à des sociétés ou des personnes physiques qui sont tout sauf des professionnels du secteur ;
    - les permis sont attribués et gérés de façon opaque ;
- les forages de reconnaissance sont devenus rares chez nous : ceci est d'autant plus grave que l'exploration d'aujourd'hui est la production de demain.

La gestion des flux financiers et fiscaux est opaque et désastreuse. Le manque à gagner pour l'État est considérable : la Banque Mondiale l'a évalué à environ 200 milliards de FCFA sur les 3 années 2002, 2003 et 2004.

Une politique vigoureuse va être nécessaire dans ce secteur si important pour l'avenir de notre économie et de nos populations.

Nous gérerons ce secteur, comme tous les autres secteurs de notre économie, dans la transparence et avec rigueur : notre objectif sera le développement du secteur et l'optimisation des recettes fiscales qu'il génère, au profit de toutes les ivoiriennes et tous les Ivoiriens.

Nous attirerons les opérateurs internationaux les plus dynamiques par une politique d'accueil claire et transparente : **nous reviendrons à l'application stricte du Code Pétrolier, nous attribuerons ou renouvellerons les permis sur la base de critères techniques et financiers objectifs, en toute équité.**

Nous favoriserons la participation des nationaux au développement du secteur, par la formation des cadres et techniciens de haut niveau et par la promotion de la sous-traitance aux entreprises nationales.

La PETROCI, pourra rapidement prétendre à prendre des parts croissantes au sein des consortiums chargés d'explorer et d'exploiter, en Côte d'Ivoire comme à l'étranger.

Nous favoriserons la modernisation et l'extension des capacités de nos raffineries. Nous favoriserons l'émergence d'industries pétrochimiques, notamment d'une usine de production d'urée (produit de base des engrais azotés) à partir de gaz naturel.

Nous favoriserons la mise en valeur du gaz naturel en lui trouvant de nouveaux usages mais également en favorisant son exportation. Aussi vite que possible, en concertation avec nos frères Ghanéens, nous mettrons en œuvre le projet de gazoduc entre Abidjan et Takoradi en vue d'accéder aux excédents de gaz du Nigéria :

Un gazoduc vers le Nord de la Côte d'Ivoire pourrait être envisagé

Nous veillerons à ce que les projets pétroliers aient des retombées positives sur les régions dans lesquelles ils se développent.

Nous rationaliserons le transport et la distribution des hydrocarbures : nous réduirons ainsi de façon sensible les coûts intermédiaires qui viennent alourdir les prix à la pompe payés par le consommateur.

Mettons en valeur nos ressources minières

Notre pays dispose de ressources minières importantes : du nickel, du fer, du manganèse, de l'or... Certains de ces gisements sont de classe mondiale mais restent à être mis en valeur.

Outre les redevances minières et les autres impôts et taxes qu'elles procureraient à l'État, la mise en valeur de ces gisements représenterait de très gros investissements et génèrerait des dizaines de milliers d'emplois.

Pour autant, l'État n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, d'obtenir des avancées significatives dans la réalisation de ces projets.

Nous avons de grandes ambitions pour notre secteur minier et nous avons des idées pour le développer :

- le minerai de fer produit au Mont Klahoyo pourrait alimenter une aciérie électrique, dont la production, notamment de fers à béton, devrait satisfaire la demande nationale et permettre l'exportation ;

- la construction d'une voie ferrée reliant San Pedro aux gisements de l'Ouest de notre pays, ainsi que celle d'un port minéralier en eaux profondes à San-Pedro seront réalisées. Cette nouvelle voie ferrée permettrait de transporter efficacement le nickel de Sipilou et le fer du Mont Klahoyo.

Il sera de la responsabilité de l'État de :

- revoir le Code Minier pour l'adapter au contexte actuel et rendre plus transparentes et plus efficaces les procédures d'attribution et de suivi des permis ;

- organiser la concertation entre les multiples opérateurs concernés, publics ou privés ;

- gérer de façon exemplaire les secteurs de l'électricité et du gaz afin d'offrir aux opérateurs un approvisionnement sûr, à des prix prévisibles et compétitifs au niveau mondial ;

- investir directement ou participer au financement d'infrastructures de base : de nouvelles routes adaptées aux besoins des opérateurs, le terminal minéralier de San Pedro, la nouvelle voie ferrée, les écoles et centres de santé des petites villes nouvelles qui accueilleront les salariés des sociétés minières et leurs familles.

Parallèlement, l'État encouragera la mise en valeur des autres gisements de minerais.

La reprise massive des efforts d'exploration sur tous les secteurs du territoire qui s'y prêtent sera promue.

Nous redéfinirons le rôle de la SODEMI et lui affecterons des moyens humains hautement qualifiés pour lui permettre d'appuyer efficacement le développement du secteur.

Les grandes écoles nationales développeront l'enseignement de la géologie et des technologies d'exploitation des mines de manière à ce que notre pays dispose en quantité suffisante d'ingénieurs et de techniciens qualifiés.

Nous investirons **1 014 milliards de FCFA** dans la mise en valeur de nos ressources minières et énergétiques.